

Commission d'Appels d'Offres du 04 juillet 2016

Mairie de Vagney – Salle des Commissions – 18h00

Etaient présents : Didier HOUOT, Yannick PIQUEE, Cédric PIERREL, Michaël ROHR, Michel DIDIER, Jean-Gérard GEORGE, Daniel JOMARD, Ludovic VINCENT, Patricia HANTZ.

Etaient excusés : Jérôme GRAVIER, Cyrille VIOLLE.

Objet :

- Analyse et attribution ou négociation du marché public de travaux de voirie pour 2016.
- Avenant au marché de travaux de mise aux normes d'accessibilité des ERP communaux.

1°/ Données du Marché

Date limite de réception des offres : lundi 27 juin 2016, 12h00.

Publication : Site internet communal, plateforme de dématérialisation SMIC Vosges, site internet de l'association des maires des Vosges et BOAMP.

Estimations :

- Marché de base : 102 280,00 € TTC.
- Marché avec prestations supplémentaires éventuelles : 160 990,00 € TTC.
- Démarrage des prestations fin juillet 2016.

2°/ Présentation de l'analyse

Critères d'attribution :

- Prix (50%) ;
- Délais (20%) ;
- Valeur technique (20%) ;
- Coordination (10%).

- Pièces de candidature : les trois entreprises candidates ont fourni les documents obligatoires.
- Analyse des offres par critère : sur la base des offres de bases donc hors option.

Voir le document excel d'analyse présenté aux membres de la commission.

- La première entreprise sur le critère du prix est la société TRB (115 093,20 € TTC).
- La première entreprise sur le critère des délais est la société Peduzzi (6 semaines ouvrées). Cependant, l'entreprise ne respecte pas la condition de commencement des travaux en juillet 2016 (début en septembre selon le planning fourni) et sa note est donc divisée par 2.
- Les offres des différents candidats sont similaires en termes de valeur technique sur la présentation des produits et la définition technique des prestations.
- Les offres des différents candidats sont similaires en termes de coordination et de suivi de chantier, sur les descriptifs de réalisation des prestations.

Il est proposé aux membres de la commission :

- de retenir l'analyse des offres sur la seule offre de base donc sans levée d'option ;

- de lancer une négociation avec les deux entreprises ayant obtenu les meilleures notes, les sociétés TRB et Colas EST.

Cette négociation porterait sur le prix (à confirmer ou à revoir) global de la prestation ainsi que sur les prix unitaires des produits suivants : 'enrobé classe A' et 'enrobé standard BBSG'.

Monsieur PIQUEE précise que si l'estimation provenait d'une maîtrise d'œuvre, nous aurions été contraints de déclarer le marché infructueux mais ce n'est pas le cas vu que l'estimation en l'occurrence a été réalisée en interne. M. PIQUEE propose de ne pas retenir les délais comme critère de négociation.

Les membres de la commission d'appel d'offres, à l'unanimité, adoptent cette proposition.

Un courrier sera donc adressé aux entreprises concernées pour leur demander de revoir leur offre sur les aspects évoqués et de remettre une nouvelle offre pour la date du **lundi 11 juillet à 12h00 dernier délai.**

3°/ Marché de travaux d'accessibilité – Avenant n°1

Marché de travaux de mise aux normes d'accessibilité des ERP de la Commune de VAGNEY dont le titulaire est la société Delaître SAS SCP.

Date de la notification du marché public ou de l'accord-cadre : 05 mars 2016.

Durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre : 20 semaines.

Montant initial du marché public :

- Montant HT : 187 791,49 €
- Montant TTC : 225 349,79 €

Monsieur PIQUEE présente le projet d'avenant qui tient compte de certaines précisions et évolutions financières sur les différents chantiers suivants objets du présent marché de travaux :

- Ecole maternelle du centre : + 352,45 € HT
- Ecole primaire de Zainvillers : - 8202,10 € HT
- Gymnase de Zainvillers : - 555,75 € HT
- Mairie : + 1536,45 € HT
- Bâtiment Mariabel : + 133,00 € HT
- Bâtiment l'Alphabet : + 66,50 € HT
- Bâtiment les restos du cœur : + 66,50 € HT
- Stade des viaux : + 23 002,67 € HT
- Stade Zeller : - 5156,58 € HT
- Bâtiment trait d'union : + 66,50 € HT

TOTAL : + 11 309,64 € HT soit + 13 571,57 € TTC.

Il précise que la plupart des augmentations sont dues à de la signalétique, sauf de la voirie pour le stade des viaux. Les diminutions sont obtenues par un réaménagement du projet d'origine.

Pourcentage d'écart introduit par l'avenant : + 6,02%

Nouveau montant du marché public :

- Montant HT : 199 101,13 €
- Montant TTC : 238 921,36 €

Les membres de la commission d'appel d'offres, à l'unanimité, émettent un avis favorable à cette proposition d'avenant qui sera signée puis présentée en conseil municipal pour information.

La prochaine réunion de la Commission d'Appel d'Offres se tiendra le lundi 11 juillet 2016, à 18h pour étude des offres négociées et attribution définitive à l'entreprise ayant proposé l'offre économiquement la plus avantageuse.

La séance est levée à 18h23.